

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 10/12/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Etaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Nazih, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir: BRUGERE Thierry à FEZZANI Soufia, COSTES-ROBLES Christelle à CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor, GEROMEL Bastien à CARNEIRO Jean-Marc, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, GRIMAL Alexandre à MILHORAT Claude, TOUILÉ EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	:	22
Votants	:	29
Pour	:	29
Contre	:	
Abstention	:	

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-120 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES NON POURVUS**

M. CARNEIRO, rapporteur, indique que différents postes créés par délibérations du Conseil Municipal ne sont plus pourvus pour différentes raisons : mutation, changement d'affectation, avancements de grade ou autres motifs. Afin d'actualiser le tableau des effectifs, il convient de supprimer ces postes.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable lors de sa réunion du 12 décembre 2025.

M. CARNEIRO proposera au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants :

**Filière administrative :**

- Poste d'attaché ou d'ingénieur créé par délibération n°2023-21 du 14/04/2023, à supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, suite au départ de l'agent
- Poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, créé par délibération n°2019-18 du 21 mars 2019, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an, le besoin ayant été pourvu par un autre agent en interne.
- 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, créés par délibérations n°2019-18 du 21 mars 2019 (2 postes) et n°2018-3 du 15 février 2018 (1 poste), suite à avancement de grade
- Emploi de coordonnateur communication à temps complet créé par délibération n°2022-04 du 16 février 2022, suite à mutation au 01/10/2025.

**Filière animation :**

- Poste d'adjoint d'animation à temps complet, créé par délibération n°2021-87 du 20 décembre 2021, suite à titularisation de l'agent après réussite au concours d'ASEM principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/12/2025
- Poste d'adjoint d'animation à temps complet, créé par délibération n°2022-55 du 28 septembre 2022, suite à un recrutement qui n'a pas abouti.

**Filière médico-sociale :**

- Poste d'assistant socio-éducatif à temps complet, créé par délibération n°2015-16 du 19 mars 2015, suite à avancement de grade.
- Poste d'assistant socio-éducatif à temps complet, créé par délibération n°2018-2 du 15 février 2018, suite à mutation de l'agent.
- Poste d'ASEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, créé par délibération n°2018-3 du 15 février 2018, suite à départ à la retraite.

- Poste d'ASEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, créé par délibération n°2019-18 du 21 mars 2019, suite au décès de l'agent
- Poste d'ASEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, créé par délibération n°2021-45 du 8 juillet 2021, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an, le besoin ayant été pourvu par un autre agent dans un autre cadre d'emplois
- Poste d'ASEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, créé par délibération n°2016-013 du 31 mars 2016, suite à avancement de grade.

**Filière technique :**

- 6 postes d'adjoint technique à temps complet, créés par délibérations du 03 février 1998, 11 avril 2005, 16 novembre 2009, 31 janvier 2013 (n°2031-13) et 6 octobre 2016 (n°2016-46 – 2 postes), suite à avancements de grade.
- Poste d'adjoint technique à temps complet, créé par délibération 27 septembre 2001, suite au départ en position de disponibilité supérieure à 3 ans
- 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, créés par délibérations n°2015-017 du 19 mars 2015, n°2019-18 du 21 mars 2019 et n°2019-71 du 10 octobre 2019, suite à avancements de grade.
- Poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28h, créé par délibération n°2017-79 du 14 décembre 2017, suite au départ en position de disponibilité supérieure à 3 ans
- Poste de Responsable bâtiments créé par délibération n°2021-88 du 20 décembre 2021, suite au départ de l'agent et réorganisation du service.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE** de supprimer les postes non pourvus tels qu'énoncés ;

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le :

**Le Maire, Victor DENOUVION**

**Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS**